

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 17 AVRIL 2018 À 20h15

PROCES-VERBAL No 353

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD et Murielle RAMU, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Excusés	Mme Alix RIVOIRE, MM. José PEDROSA et François POTTU
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, MM. Roger WYSS, secrétaire, et Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 17 avril 2018
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « communications » du 20 mars 2018
5. Rapport de la commission « bâtiments » du 20 mars 2018
6. Rapport de la commission « routes » du 10 avril 2018
7. Présentations des comptes 2017
8. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2018

Mme Ramu note qu'il est dit dans le procès-verbal, page 2168, que « suite à cela, il y a eu deux réunions avec l'entreprise PRO ». En fait, ces deux réunions ont eu lieu avant les réclamations des parents.

Mme Zoller indique qu'il faut remplacer « écampes » par « camps » au 3^e paragraphe de la page 2169.

Mme Hutin signale qu'il faut remplacer, en page 2170, « par la Jacqueline Gros » par « par Jacqueline Gros ».

Mme Hutin trouve que l'avant-dernier paragraphe de la page 2170 ne reflète pas la question qu'elle avait posée. Elle propose de corriger ainsi l'intervention de M. Carrara : « *M. Carrara reviendra sur la question de Mme Hutin demandant quelles sont les procédures pour l'installation d'un radar fixe sur la commune.* ».

Mme Zoller propose de corriger ainsi la première phrase du 2^e paragraphe de la page 2175 : « *Mme Zoller a eu l'occasion de parler du tennis club à plusieurs reprises **depuis les discussions qui ont commencé en 2015*** ». Par ailleurs, dans ce même paragraphe, il est question de « Sylvie » alors qu'il s'agit « **Silvine Beucler** ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** rappelle que, le 27 avril 2018, aura lieu la journée cantonale sur les chemins de randonnée ainsi que la journée portes ouvertes de l'EMS de La Plaine.
- **Mme Bovy** parcourt à l'assemblée un courrier reçu et signé par plusieurs vigneronns qui sont contre la pose de barrières à la douane de Chalamont.

M. Duchêne pense que cette lettre doit retourner en commission.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** demande aux présidents de commission de transmettre leur prévision de budget d'exploitation jusqu'au 10 septembre 2018. À défaut de réponse, le montant inscrit au budget 2019 sera celui du budget 2018.
- Une séance publique sera organisée le 29 mai à 19h30 au foyer de la salle polyvalente avec Firmenich et le SIS concernant différents dangers potentiels, notamment le Rhône.
- **M. Duchêne** fait circuler des photos d'une statue de Sylvie Ramu que l'exécutif envisage d'installer au Château. Le coût serait de 45'000 €.
- **M. Duchêne** a rendez-vous avec le major Broch, chef de la police de proximité, au début mai concernant l'établissement du cahier des charges du futur garde-stationnement.
- Concernant les réglementations aux sociétés locales, **M. Duchêne** fait savoir que la Mairie est en train de mettre en route des fiches de réglementations avec le service de contrôle interne. **M. Duchêne** précise que les fiduciaires doivent maintenant indiquer dans leur rapport que la commune a du SCI (service de contrôle interne).
- **Mme Zoller** fait savoir que la séance sur le restaurant scolaire s'est bien passée. Parmi les 6 parents présents, une maman a trouvé que tout cela était un peu exagéré et que les enfants mangeaient plutôt bien. Une autre maman ayant fait des réclamations a, quant à elle, suggéré de ne pas mettre trop de nouveautés dans un même plat. **Mme Zoller** indique que ce point sera discuté avec M. Carrara et l'entreprise Pro.
- Concernant Robin des Watts, la piqûre de rappel pour les élèves de 8^e année va être organisée avec les écoles.
- Un tableau des tâches pour les bénévoles de « Marche pour » a été préparé. Un courrier va également être envoyé aux sociétés locales pour savoir si elles sont d'accord de participer à cette démarche de bénévolat en faveur de Cansearch. Une fois qu'elles auront répondu, **Mme Zoller** reviendra vers le Conseil municipal pour s'assurer qu'il y ait suffisamment de monde le samedi après-midi et le dimanche.
- La commission Petite enfance, Scolaire, Jeunesse, Sport a abordé la question des subventions et du système de contrôle interne. Elle récupère des informations auprès des associations sportives pour connaître le nombre de leurs membres adultes et enfants ainsi que le prix des cotisations. Une fois que la commission aura statué, elle reviendra vers le Conseil municipal.

4. Approbation du rapport de la commission « communications » du 20 mars 2018

Mme Zoller signale que la page des communications de la Mairie n'a malheureusement pas paru dans la dernière édition du journal. En accord avec la présidente de la commission communications, l'exécutif a prévu de préparer un tous-ménages qui comprendra les communications importantes de la Mairie.

Mme Hutin aimerait savoir ce qui peut être fait pour éviter ce problème.

Mme Zoller relève que le travail de la commission a déjà été beaucoup réorganisé. Il faut dire que cela demande un investissement important des commissaires pour la vérification du site internet ainsi que pour l'écriture et la relecture des articles. Ils ont mis en avant un petit groupe de relecture parce qu'ils se sont rendu compte qu'il ne sert à rien d'être 8 ou 9 pour le faire. Ce qui a été convenu, c'est d'ajouter encore un œil pour valider le bon à tirer. Concernant la dernière édition, les informations ont été transmises à l'imprimerie au début mars, mais celle-ci n'a pas répondu. La présidente a ensuite dû se battre pour débloquer la situation et elle va encore s'entretenir avec l'imprimerie pour essayer de stabiliser tout cela.

Le rapport de la commission « communications du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du rapport de la commission « bâtiments » du 20 mars 2018

Mme Zoller note qu'il est question au 2^e paragraphe du point 5.2 des immeubles de la Plante. Elle imagine qu'il s'agit des immeubles de La Planta.

M. Vasey précise qu'il faut lire « bornes récupérées *lors* de la construction des immeubles de La *Planta* ».

M. Duchêne signale que la parcelle 614 est devenue la parcelle 1368 étant donné qu'elle a été groupée avec la parcelle 576 donnée à la commune par la FTMB.

M. Carrara apporte une rectification. Au 3^e paragraphe du point 1 sur l'aménagement de la parcelle 614 à La Plaine, il est indiqué qu'il est prévu que ces coûts soient à la charge de l'État pendant 3 ans puis, dès la 4^e année, pris en charge par la commune. En fait, les coûts seront pris en charge par la commune et par l'État à 50 % dès la 4^e année. Au 2^e paragraphe du point 2, il est signalé que « le bureau Bonnet demande à chaque corps de métier de chiffrer ses travaux, P. Tanari valide les devis et l'exécutif signe les contrats après la délibération du Conseil municipal ». En fait, ce n'est pas un devis qui sera soumis au Conseil municipal, mais un crédit d'investissement.

M. Duchêne ajoute que c'est notamment pour cette raison que la commune a pris M. Tanari comme assistant maître d'ouvrage.

Mme Hutin aimerait savoir ce qu'il se passe finalement pour le stade.

M. Carrara répond que, s'il y a une dépose, cela sera pour le bâtiment et les aménagements extérieurs comme cela a été étudié durant le concours. **M. Carrara** rappelle que, s'ils avaient parlé à l'époque du terrain synthétique, ils n'ont en revanche fait aucune étude à ce sujet. Il a été conseillé par l'État de séparer les deux choses pour que la commune puisse aller de l'avant avec ce projet et qu'il soit réalisé l'année prochaine. Cela ne concernera donc que le bâtiment dans un 1^{er} temps.

Mme Dugerdil demande s'il y a une procédure pour que le jury soit mis au courant des décisions prises ou s'il n'y a aucune concertation. Le jury avait toujours parlé du bâtiment, de l'aménagement extérieur et du terrain synthétique. Maintenant, il faut peut-être le faire en deux étapes. **Mme Dugerdil** a toutefois l'impression qu'il avait été décidé d'une dépose globale alors qu'il est maintenant prévu de scinder le projet. Elle se demande si une procédure officielle permet d'avoir une discussion avec le jury.

M. Vasey constate que les terrains synthétiques ont été dessinés dans tous les projets. Cela étant, le travail du jury s'arrête au moment où le verdict a été rendu. En général, dans un programme de jury, il est marqué que le maître d'ouvrage s'engage à réaliser le projet selon le projet du lauréat.

Le rapport de la commission « bâtiments » du 20 mars 2018 est approuvé par 9 voix favorables, 1 refus et 1 abstention

6. Approbation du rapport de la commission « routes » du 10 avril 2018

Mme Hutin demande de remplacer le 3^e paragraphe disant « après discussion, l'ensemble des personnes présentes est d'accord d'installer une barrière » par « après discussion, *la majorité* des personnes présentes est d'accord d'installer une barrière » puisqu'elle était opposée à ce choix. Au dernier paragraphe, il est indiqué qu'il est prévu d'organiser un nouveau rendez-vous avec les viticulteurs concernés par ce passage. En fait, les viticulteurs concernés sont plus nombreux que ceux mentionnés dans le rapport et qui sont uniquement les propriétaires des parcelles sur lesquelles les barrières doivent être posées.

Mme Hutin note qu'il est indiqué dans le rapport qu'il doit encore y avoir des discussions sur le devis et le type de barrière à choisir. Elle s'est demandée si, plutôt que de faire des barrières qui se croisent et qui sont assez imposantes, on ne pourrait pas poser des barrières plus simples. Elles empêcheraient les voitures de passer, mais pas les piétons, les vélos ou les chevaux.

Mme Zoller pense que, si des discussions sont encore nécessaires, il faut renvoyer le dossier en commission.

M. Carrara ajoute qu'il faut également avoir une discussion en commission suite au courrier des viticulteurs.

Mme Jaquier estime qu'il faut aussi voir pour le choix des barrières.

M. Carrara indique qu'il y avait un choix de barrières. Il constate toutefois que tout ce qui a été fait à ce sujet en commission est maintenant remis en question.

Mme Hutin fait remarquer que tout n'est pas remis en question. Il a bien été dit en commission qu'il faudrait rediscuter de devis et redemander des offres pour d'autres barrières.

M. Vasey est favorable à un renvoi en commission.

M. Duchêne rappelle que l'entreprise installant la barrière doit demander une autorisation qui devra être approuvée par la direction générale des transports.

Mme Ramu propose que seul le 1^{er} point du rapport soit renvoyé en commission.

Les points 2, 3, 4 et 5 du rapport de la commission « routes » du 10 avril 2018 sont acceptés à l'unanimité et le point 1 est renvoyé en commission.

7. Présentation des comptes 2017

M. Duchêne propose de parcourir les comptes 2017 et de mettre en avant quelques points importants.

Il y a une augmentation à la rubrique 0500.308 étant donné qu'il a fallu mettre de l'argent supplémentaire pour le nouveau plan comptable MCH2 et le service de contrôle interne.

M. Vasey constate un écart de Fr. 21'197,35 au niveau des charges de la salle polyvalente.

M. Duchêne indique qu'il a eu Fr. 11'082,05 supplémentaires rien que sur la rubrique « eau, énergie, combustibles » (0820.312). Elle varie en fonction du moment où intervient l'achat de mazout. En l'occurrence, ils ont profité pour faire le plein de fioul pour éviter la taxe introduite au 1^{er} janvier 2018. On trouve également Fr. 10'973,60 de plus par rapport au budget en rubrique 0820.311 en raison de l'achat des fours pour la cuisine.

Mme Hutin aimerait savoir à quoi correspond la rubrique 0820.436 « dédommagements de tiers ».

M. Duchêne explique que ce sont les recettes liées aux garages des locataires.

M. Duchêne indique que la commune verse Fr. 72'696.- de dédommagement pour le SIS. Ce montant passera à Fr. 150'000.- dans 5 ans et à Fr. 200'000.- dans 9 à 10 ans. En effet, pendant longtemps, les communes n'ont pas payé assez par rapport au travail fourni par le SIS. Quant à la subvention pour les jeunes sapeurs-pompiers, elle a été diminuée à Fr. 7'200.- pour tenir compte du montant figurant dans les comptes de ceux-ci.

Mme Dugerdil demande à quelle rubrique se trouvaient les frais de transport pour la piscine.

M. Wyss indique que les coûts du bus pour transporter les enfants à la piscine se trouvent en rubrique 21000.317. Cela représentait Fr. 8'000.- en 2017 étant donné que la commune a mis un terme à ces transports à fin juin.

Mme Jaquier constate qu'il y a un boni de Fr. 28'603,64 à la rubrique 2 « enseignement et formation ».

M. Wyss explique que c'est lié à la subvention de l'État qui finance la moitié de la ligne X.

M. Duchêne relève que seuls Fr. 11'573,50 ont été dépensés en rubrique 30000.310 « honoraires et prestations de service » au lieu de Fr. 28'000.- prévus au budget. La fête du 1^{er} août n'a pas coûté trop cher et, globalement, la commission manifestation n'a pas tout dépensé.

En rubrique 34200.314 « local judo », Fr. 10'000.- avaient été mis au budget pour la réfection des douches, mais les travaux ont été reportés en 2018.

En rubrique 54000 « institutions jeunesse – garderie », il faut se rappeler que la commune a eu des charges pour le jardin d'enfants jusqu'à fin juin 2017.

En rubrique 54010 « crèche », les charges sont conformes à ce qui avait été prévu au budget. **M. Duchêne** ajoute que la comptabilité de cette crèche sera dorénavant sous-traitée. Cela représente un gros travail et cela ne coûte ni moins cher, ni plus cher, de le faire en externe.

En rubrique 65000.434, on constate, avec les Fr. 20'984.- de recettes, que la vente des billets CFF journaliers ne fonctionne pas trop mal. À titre de comparaison, il faut savoir que les Fr. 12'660.- de recettes en 2016 ne portaient que sur 6 mois.

En rubrique 78010 « panneaux photovoltaïques hangar », les revenus ont été de Fr. 61'866,95 en 2017. Il faut savoir que le 28 centimes par kWh dont bénéficie la commune sont garantis jusqu'en 2024 par les SIG. Ensuite, Swissgrid versera à la commune un montant qui sera vraisemblablement dans les Fr. 300'000.-, mais l'électricité baissera à 9 centimes par kWh. C'est lié à une réglementation fédérale.

Au niveau des impôts pour les personnes physiques, la commune a reçu Fr. 716'378,23 de plus que prévu au budget. Ce n'est pas un bénéfice extraordinaire, mais c'est simplement lié à des rectifications d'impôts des années antérieures. On constate que les impôts sur les personnes morales ont également augmenté. La taxe professionnelle communale a, elle, augmenté de Fr. 139'120.- par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Enfin, la péréquation intercommunale a été stable en 2017, mais cela risque de changer l'année prochaine.

M. Wyss précise que l'impôt sur les personnes physiques estimé sur l'exercice a augmenté de Fr. 330'000.-. C'est certainement lié aux nouveaux habitants. Par contre, l'administration a rattrapé pour environ de Fr. 500'000.- d'arriérés qui sont difficilement explicables. Pour les personnes morales, elle a également rattrapé un montant de Fr. 300'000.- d'arriérés.

M. Vasey demande pourquoi le budget 2017 a été fixé à Fr. 345'000.- pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales alors que les comptes affichaient un résultat de Fr. 406'078,60.

M. Wyss répond que ce sont des chiffres donnés au centime près par l'État.

M. Vasey comprend que la commune ne modifie en général pas ces chiffres.

M. Duchêne répond qu'il est possible de les modifier, mais avec le risque que cela comporte. Néanmoins, pour 2019, la commune va certainement prendre le risque d'augmenter d'environ Fr. 200'000 à Fr. 300'000.- le montant au budget afin de pouvoir prévoir des amortissements extraordinaires qu'elle pourra utiliser ou non selon ses résultats.

M. Duchêne signale que le résultat final est un boni de Fr. 1'045'215,82 en 2017. Il indique également que la commune vient de demander une expertise de tous ses bâtiments communaux, ce qui est obligatoire tous les 5 ans avec le MCH2, et dont la valeur pourrait être estimée à la hausse ou à la baisse. **M. Duchêne** rappelle que, par rapport aux 1,8 million de francs payés pour l'achat de l'auberge, si le montant de celle-ci est réévalué par l'expert à 1,3 million de francs, la commune devra prendre les Fr. 500'000.- de différence comme amortissement en une fois. La commune profite donc de ce résultat positif pour réévaluer le prix d'achat de l'auberge, ce qui est en ordre avec la surveillance des communes. Par ailleurs, la commune a également déjà comptabilisé dans les comptes les Fr. 200'000.- d'indemnité qu'elle va verser pendant 6 ans aux gérants.

M. Wyss précise que, si la commune n'avait pas comptabilisé ces Fr. 519'106,60 (rubrique 95020,330) en 2017, elle aurait de toute façon dû les mettre en 2018. Ils ont donc profité d'avoir des bénéfices pour le faire en 2017.

M. Duchêne signale que la commune a diminué l'amortissement prévu pour le PNI d'un montant de Fr. 588'000.-. Ce montant provient de la part des 85 nouveaux appartements créés à La Plaine et qui ont ramené environ Fr. 7'000,- par appartement à la commune. D'entente avec le service de surveillance des communes, la commune en a profité pour diminuer l'équivalent de 10 années d'amortissement du PNI. Il faut savoir qu'il n'est pas possible d'utiliser cet argent pour autre chose qu'une baisse d'amortissement.

M. Duchêne relève que les comptes 2017 de Dardagny ne sont pas mauvais, mais il ne faut pas s'emballer non plus. Il se souvient que la commune a déjà dû, lors de 2 années précédentes, rembourser des montants à l'administration fiscale parce qu'elle s'était trompée dans ses estimations.

M. Duchêne note que la commune a des liquidités relativement importantes de 4,105 millions de francs. Par contre, il ne faut pas oublier qu'elle va avoir une dépense de 1,7 million de francs pour les travaux de canalisations et d'environ 2 millions de francs pour le stade. Par ailleurs, la commune va certainement effectuer des emprunts car ces derniers ne valent pas cher à l'heure actuelle. Cela permettra de voir l'avenir avec sérénité, même s'il ne faut pas dépenser l'argent n'importe comment.

M. Wyss signale que deux comptes vont peut-être encore être modifiés, mais l'impact sera très minime sur le résultat (environ Fr. 3'000). Il apportera les précisions nécessaires à la commission des finances du 8 mai.

Mme Hutin aimerait savoir pourquoi aucun montant n'est inscrit en 2017 dans la rubrique 95010.111.060 « Régies, cptes Bordier/Cogerim » des comptes de bilan.

M. Wyss explique que lorsque la commune fait des bénéfices avec les régies, elles versent parfois ces montants la même année et le compte-courant est alors à zéro. D'autres années, le versement arrive en janvier et cela apparaît alors dans le compte de provision.

Mme Hutin constate également que la rubrique 143 « terrains bâtis » des comptes de bilan passe de Fr. 24.- en 2016 à Fr. 22'306,85 en 2017.

M. Wyss indique qu'il faut laisser à Fr. 1.- tout ce qui est complètement amorti. En l'occurrence, si cette rubrique augmente, c'est en lien avec les premières factures pour les vestiaires du stade de La Plaine.

M. Guerreiro aimerait comprendre pourquoi la commune devrait emprunter si elle a des capitaux en caisse.

M. Duchêne fait remarquer que, l'argent étant actuellement bon marché, il est possible que la commune fasse des emprunts. Par ailleurs, il faut toujours un roulement, par exemple pour payer les factures.

La présidente aimerait qu'il soit possible de recevoir le rapport administratif et financier en version papier.

M. Duchêne propose aux conseillers municipaux souhaitant obtenir ce document en version papier de s'annoncer à la Mairie.

8. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

La décision de l'assemblée générale de l'ACG du 21 mars 2018 relative à la participation du fonds intercommunal à hauteur de Fr. 20'000,- pour soutenir la coordination des journées européennes des métiers d'arts est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

9. Point de situation sur les dossiers en cours

- **La présidente** demande s'il a été donné suite à la demande de **M. Todesco** d'écrire au responsable de la sécurité à Genève pour lui demander pourquoi il y a un manque de sécurité en campagne.

Mme Zoller attendait l'approbation du procès-verbal pour prendre en charge ce point.

- **Mme Ramu** aimerait savoir si le radar a été remis en service.

M. Wyss indique que le radar est revenu de réparation sans sa batterie qui n'est arrivée qu'hier. Il va donc pouvoir être installé d'ici peu.

Mme Pythoud souhaite que le radar puisse aussi être installé vers le Moulin.

- **Mme Dugerdil** se demande s'il y a déjà des garanties sur ce qui sera pris en charge par qui concernant la plage à La Plaine.

M. Duchêne rappelle que la commune va intervenir financièrement pour les équipements à hauteur de Fr. 100'000.-. Elle a d'ailleurs cette facture la semaine dernière, mais **M. Duchêne** a demandé de signer une convention avec l'État au préalable et d'avoir des garanties. Concernant les aspects tels que les baignades, des garanties ont déjà été données à travers un avis de droit indiquant que c'est le canton qui est responsable et non la commune. Par ailleurs, la Mairie va certainement demander à l'entreprise de sécurité, qui fait déjà des rondes dans le village 3 fois par semaine, de surveiller également la plage et les éventuelles incivilités qu'il pourrait y avoir. Il faut se rendre compte que, dans 3 ans, la commune sera confrontée au problème de devoir nettoyer cette zone le lundi matin. En effet, c'est dans 3 ans que la commune commencera à payer le 50 % des frais d'entretien. Il faut toutefois voir comment les choses vont évoluer, sachant qu'il n'y aura ni lumières, ni barbecues. Par contre, il y aura des

gardes-environnement qui se promèneront. **M. Duchêne** signale que l'inauguration aura lieu le 22 mai 2018.

M. Guerreiro trouve que c'est un projet magnifique, mais il est inquiet pour deux raisons. Tout d'abord, il y a eu une vague de vols à La Plaine et l'ouverture de cette plage va amener davantage de gens. D'ailleurs, le distributeur de boissons et d'aliments a récemment été vandalisé à la gare. De plus, si ces gens viennent en voiture, on peut se demander où ils vont se garer vu qu'il y a une pénurie de parkings à La Plaine. **M. Guerreiro** estime qu'il faudrait prévoir une sécurité accrue au début pour que les choses soient bien claires.

Mme Ramu pense qu'il ne faut pas trop extrapoler. On va voir comment les choses se déroulent. En cas de problème, il sera toujours possible de faire venir la police de proximité.

M. Duchêne ajoute que cela a été une volonté dès le départ dans le PLQ de ne pas faire de parking. Par ailleurs, il y a la possibilité, durant le week-end, de stationner dans le parking CFF ou dans le parking Firmenich.

10. Propositions individuelles

- **Mme Ramu**, qui s'occupe des fleurs pour les cérémonies, a reçu une demande de fleurs pour un mariage un vendredi à 16h30. Il lui semblait que cela ne devait pas être possible avant 17h00.

M. Duchêne confirme que c'est possible à partir de 16h30.

- **Mme Dugerdil** signale que les habitants de Malval sont importunés par des allers-retours de motos qui font des acrobaties et on peut craindre un accident sur cette route. **Mme Dugerdil** a dit à ces motards de faire attention. Ils ont répondu qu'ils font ça à cet endroit parce qu'ils ne peuvent pas le faire sur un circuit. Il faudrait donc faire de la prévention pour ne pas devoir, le cas échéant, appeler la police
- **Mme Dugerdil** fait savoir que la fête du Polonais, en mémoire à Odette et à son mari, aura lieu le mercredi 9 mai 2018 à 18h00. L'unanimité de la commission Manifestations a souhaité que les conseillers municipaux apportent des Polonais à cette occasion.
- **Mme Hutin** signale que le Conseil municipal siègera, si nécessaire, le 18 juin 2018 à 20h15.
- **Mme Dugerdil** indique que la commission Sociale se réunira le 4 juin 2018 à 20h00
- **Mme Zoller** s'excuse, car elle sera absente le 9 mai 2018.
- **M. Vuissoz** est allé se promener au cimetière et il a constaté qu'un tilleul était en train de se fendre en deux.

M. Carrara va s'en occuper.

- **Mme Dugerdil** fait savoir que la commission Accueil se réunira le 24 avril à 20h00.
- **M. Todesco** fait remarquer que les bouches d'égout vibrent au passage des véhicules depuis qu'ils ont refait le bitume sur route cantonale.

M. Wyss indique que la mairie a déjà écrit aux services de l'État qui ont promis de venir vérifier.

- **M. Todesco** signale que la moitié des débats du Conseil municipal était inaudible ce soir, en tout cas depuis l'endroit où il se trouve. Il faut vraiment que tout le monde parle bien dans le micro.

Mme Dugerdil s'excuse, car elle sera absente lors du prochain Conseil municipal.

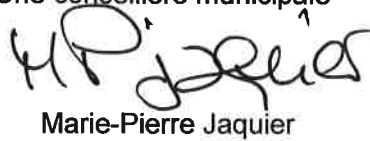
La présidente lève la séance à 22h12.

La présidente



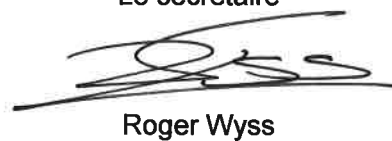
Laure Bovy

Une conseillère municipale



Marie-Pierre Jaquier

Le secrétaire



Roger Wyss